

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 14 Juin 2023 -

REÇU le  
20 JUIN 2023  
À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 55 titulaires

### Nombre de membres votants :

☞ Nombre de membres présents : 38

☞ Nombre de membres ayant donné procuration : 6

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 14 juin à 20 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM  
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM  
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH

⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble  
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

**MEMBRES REPRESENTES :**

M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ  
M. Guy SCHMITT, ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR  
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Julien HAEGY  
M. Maurice GUIDAT, ayant donné procuration à M. Marc DELLENBACH  
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE  
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public  
Mme Cassandre TIPHAINE, Gestionnaire Leader  
M. Antoine MONTENON, Coordinateur de la démarche Climat Air Energie  
Mme Véronique BERNARD, Consultante MENS.COM  
M. Mathieu KAMM, Consultant KAROS

**EXCUSES :**

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est  
M. Frédéric BIERRY, représenté par Mme Chantal JEANPERT  
M. Marc REMY, Trésorier ERSTEIN  
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – ASSURANCE STATUTAIRE \_ MANDAT D'ETUDE**

---

N° 2023-220-PETR

**EXPOSE**

Le Centre de Gestion (CDG) 67 lance le renouvellement de son contrat groupe d'Assurance Statutaire pour une nouvelle prise d'effet au 1er janvier 2024 et nous ouvre la possibilité de donner mandat au Centre de Gestion pour participer à la procédure de renouvellement.

Le CDG nous encourage pour ce faire, afin de nous permettre de connaître, au vu de notre sinistralité, la tarification d'assurance statutaire proposée par les assureurs.  
Le CDG précise que ce mandat est sans engagement.

Le PETR dispose d'un contrat d'assurance de garantie statutaire auprès de Groupama qui tombe à échéance le 31/12/2024, avec mandat de gestion à Cigac pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Pour participer à la procédure de mise en concurrence, il y a lieu de délibérer et d'adresser au Centre de Gestion le mandat d'étude avant le 1er juin 2023 (ou courant du mois en les prévenant), ainsi que les états de sinistralité de notre structure de ces 3 dernières années.

#### LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la fonction publique ;
- VU le Code des assurances ;
- VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique, notamment son article 8, 4°, g) ;
- VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU la délibération n°10/23 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 15 mars 2023 lançant la procédure en vue du renouvellement du contrat groupe d'Assurance Statutaire ;

#### CONSIDERANT :

Que le Centre de Gestion du Bas-Rhin a compétence pour proposer aux collectivités territoriales et établissements publics un contrat collectif d'assurance statutaire qui garantit contre le risque financier lié à l'incapacité temporaire ou permanente de travail des agents. Les risques concernés sont, pour les agents CNRACL les risques maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, temps partiel thérapeutique, décès ; et pour les agents IRCANTEC les risques maladie ordinaire, accident du travail et maladie imputable au service, maternité, et grave maladie.

Que le Centre de Gestion propose l'opportunité de se voir confier le soin d'organiser, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics qui le souhaitent, une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances, cette procédure rassemblant de nombreuses collectivités du département.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A 37 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE

décide

de rejoindre la procédure de consultation et de donner mandat au Centre de gestion du Bas-Rhin pour procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL. : Décès, Accident du travail / Maladie contractée en service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité ;
- Agents non affiliés à la CNRACL. : Accident du travail / Maladie imputable au service, Grave maladie, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat de 4 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2024 ;
- Régime du contrat en capitalisation.

prend acte

que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que le PETR puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

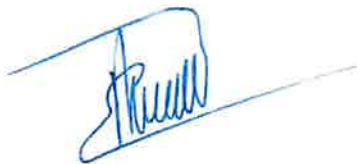
autorise

M. Le Président à signer et transmettre toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Le collège des référents déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent déontologue des élus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/06/2023

Publié le : 22/06/2023

REÇU le  
20 JUN 2023  
À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM